

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2023–2024

30 JANVIER 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 30 JANVIER 2024 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Valorisation des biens détenus sous droit réel par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	3
1.2	Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Valorisation des actifs au bilan de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	4
1.3	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Conclusion du premier emprunt de 2024 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	6
1.4	Question de M. André Antoine, intitulée «Création de bureaux décentralisés pour les fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	7
1.5	Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Mécanisme interfédéral de lutte contre l'antisémitisme»	8
1.6	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Mécanisme de coordination interfédérale de la lutte contre l'antisémitisme»	8
1.7	Question de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Lutte contre l'antisémitisme».....	8
1.8	Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Cellules nazies de l'Athénée royal Robert Campin de Tournai»	11
1.9	Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Transfert des bâtiments scolaires à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)».....	13
1.10	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Internat de la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Bruxelles situé à Strombeek-Bever»	15
1.11	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Développement de l'athénée royal Victor Hugo»	16
1.12	Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Fournisseurs alimentaires pour les écoles du pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)».....	18

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h35.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Valorisation des biens détenus sous droit réel par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Dans son dernier cahier d’observations, la Cour des comptes a fait remarquer que l’administration n’avait pas valorisé les biens qu’elle détient sous la forme d’un droit d’emphytéose ou de superficie. La Cour recommandait de procéder à une analyse complète des conventions. Elle recommandait également de valoriser les droits réels détenus par l’administration.

Monsieur le Ministre, quelle lecture faites-vous des recommandations de la Cour des comptes? Quel est le volume des conventions incriminées? Une liste circonstanciée est-elle disponible? Quel est l’enjeu budgétaire et comptable de ces conventions? Quelles démarches l’administration a-t-elle effectuées pour répondre aux recommandations de la Cour des comptes?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la Cour des comptes a effectivement mis en évidence la problématique des droits d’emphytéose et de superficie. Consciente de l’enjeu, l’administration a entrepris un travail de recensement exhaustif des parcelles cadastrales sur lesquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles détient un droit réel. Les droits précités sont concernés, tout comme d’autres types de droit réel, tels que l’usufruit et la nue-propriété.

La Direction générale du budget et des finances (DGBF) ne dispose toutefois pas toujours des conventions associées à ces parcelles. La nature exacte de ses droits réels reste donc parfois à déterminer, ce qui nécessite une analyse individuelle de chaque convention. Ce processus est d’autant plus long que les documents sont souvent volumineux et complexes.

Ce processus fastidieux, qui concerne une centaine de conventions, est en cours. Il est difficile d’estimer quand il se clôturera. J’estime néanmoins qu’environ un tiers des conventions auront été prises en compte pour les comptes de l’année 2023. Pour les autres, qui datent généralement d’avant 2001, les services concernés de l’administration ont été sollicités par la DGBF afin de produire les

documents nécessaires. En cas d'archives incomplètes au sein de l'administration, la DGBF pourra entreprendre des démarches complémentaires pour retrouver les conventions en faisant appel à des services publics en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En attendant, il est particulièrement difficile de définir une valeur précise pour la comptabilisation de ces parcelles. En effet, des facteurs tels que la nature du droit réel, sa durée, le montant indiqué dans les actes notariés et l'accord du droit à titre gratuit ou pour un montant symbolique sont essentiels pour établir la valeur de ces biens, même si cette dernière est marginale. La valorisation des parcelles est donc progressivement affinée, à mesure de l'avancement de l'analyse. Les parcelles dont les conventions n'ont pas pu être analysées sont actuellement valorisées à zéro.

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je comprends désormais mieux les recommandations de la Cour des comptes.

Je ne sous-estime pas le volume de travail que l'analyse d'une convention représente. Or, une centaine de conventions sont en cours d'analyse, dont environ un tiers seront prises en compte pour l'année 2023. Nous connaissons aussi les trois tests du cadre d'administration en la matière. Dans de tels cas, ne serait-il pas utile, de manière ciblée, de solliciter une aide externe? Le travail de valorisation devrait peut-être échoir à un notaire. Ceci permettrait d'éviter d'établir la valorisation d'une parcelle à zéro lorsque la convention n'a pas encore été analysée. Il est vrai qu'en l'absence d'information, il vaut mieux être prudent et fixer la valorisation à zéro. Néanmoins, il serait peut-être possible de regagner des deniers publics en fonctionnant autrement.

1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Valorisation des actifs au bilan de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Dans son dernier cahier d'observations, la Cour des comptes signalait qu'il n'était pas possible de déterminer si les valeurs reprises à l'actif du bilan de la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient sous-évaluées ou surévaluées. Dès lors, elle recommandait d'instaurer une méthodologie pertinente et cohérente au regard des dispositions prévues par l'arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune. Quelle lecture faites-vous de cette recommandation, Monsieur le Ministre?

Dans le cas qui nous occupe, l'administration n'a pas proposé de méthodologie. Quelles sont les éventuelles difficultés rencontrées? Existe-t-il déjà une méthodologie ou en prévoit-on une? Si c'est le cas, de quelle méthodologie s'agit-il? Si ce n'est pas le cas, donnez-vous à l'administration un délai ou fixez-vous un calendrier de manière à avancer sur cette question?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Tout d'abord, notre administration applique une méthodologie de valorisation basée sur celle de la Commission pour l'inventaire du patrimoine de l'État, qui date de 2013. Elle a également pris en compte l'évolution des prix à la construction par le biais de l'indice ABEX pour valoriser au mieux notre patrimoine.

Un travail d'inventaire des biens de la Fédération a été réalisé. Les données sont celles de la Structure de coordination de l'information patrimoniale (SCIP); elles sont aujourd'hui les plus complètes. Cette méthodologie a été validée par un avis récent de la Commission de la comptabilité publique (CCP). Une évaluation par un expert immobilier externe était envisageable, mais n'a pas été retenue en raison de son coût pour la Communauté française.

Par ailleurs, dans son dernier cahier, la Cour des comptes a observé des écarts entre les valeurs de valorisation des actifs de la Fédération et les prix de vente réels sur le marché. Toutefois, je souligne que l'évaluation réalisée par la Direction générale du budget et des finances (DGBF) ne fait qu'appliquer la législation et l'avis de la CCP.

En ce qui concerne les bâtiments historiques acquis avant notre premier bilan comptable, l'évaluation est issue d'une méthodologie mathématique aboutissant à une valorisation comptable, tandis que les biens acquis par la suite sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. De plus, la nature de nos bâtiments, qui sont principalement des écoles, rend difficile une comparaison directe avec les valeurs de marché. L'alignement total avec les attentes de la Cour des comptes est donc complexe en raison de ces contraintes. Cette problématique sera prochainement soulevée par les équipes de la DGBF lors des premières rencontres avec la Cour des comptes consacrées au contrôle des comptes de 2023. En outre, si nécessaire, la question pourra également être posée formellement à la Cour afin de voir comment répondre à sa remarque.

Monsieur le Député, je vous remets une note explicative détaillant notre méthode de valorisation – il s'agit de l'avis 2022/01 de la CCP – et la notification de sa validation par la conférence interministérielle (CIM).

(Le ministre remet un document au député)

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Il n'est pas correct de dire, comme l'a fait la Cour des comptes, qu'il n'y a pas de méthodologie. Vous dites bien, Monsieur le Ministre, qu'il y a en une. Certes, elle date de 2013, mais cela n'empêche pas son existence.

Par contre, je comprends la Cour des comptes qui attend l'évaluation la plus juste possible. Toutefois, il ne s'agit pas de biens de marché et la comparaison est parfois plus difficile. Un avis récent précise la méthodologie. Vous rejetez

une aide externe et je peux le comprendre. Les coûts seront sans doute très différents dans ce cas-ci. Il est judicieux de dire que ce débat doit être mené au niveau de la Cour des comptes. Cela se fera prochainement. J'aimerais que vous me teniez au courant. Sinon, je reviendrai vers vous avec une question supplémentaire.

(M. André Antoine prend la présidence)

1.3 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Conclusion du premier emprunt de 2024 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Mourad Sahli (PS). – Récemment, Monsieur le Ministre, vous avez indiqué que l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait conclu un emprunt de 600 millions d'euros par le biais d'une opération de financement *benchmark* sur les marchés financiers. Cette première émission de 2024 dépasse les attentes initiales: en effet, l'Agence de la dette recherchait un financement de 500 millions d'euros et avait reçu des propositions d'investisseurs pour un montant de plus de 1,1 milliard d'euros, ce qui prouve que la Fédération Wallonie-Bruxelles conserve une attractivité incontestable pour les investisseurs.

Vous avez affirmé que cet emprunt reste endéans les balises définies par le Conseil commun du trésor (COCOT), ce qui permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'atteindre l'objectif budgétaire fixé, malgré les crises successives de ces dernières années.

Quelle est votre analyse de ce premier emprunt de 2024 et de son montant qui dépasse les attentes initiales? L'Agence de la dette étudie-t-elle la piste d'une deuxième opération d'emprunt, au regard de l'intérêt manifeste pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de la part des investisseurs sur les marchés financiers?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Pour répondre aux besoins de financement de 2024 estimés à 1,5 milliard d'euros et découlant du déficit budgétaire et du remboursement d'emprunts, l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, après avis du COCOT, a choisi de s'adresser aux marchés financiers. Elle a entrepris cette démarche tôt dans l'année, pour réaliser une opération de financement de taille, le *benchmark* d'un minimum de 500 millions.

Ce choix se justifiait notamment par des taux de marchés plus abordables par rapport à l'an passé et par une liquidité importante sur les marchés. Bon nombre d'opérations similaires ont en effet été observées sur les marchés financiers au mois de janvier. Le momentum semblait donc idéal pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'emprunt réalisé il y a deux semaines concerne un montant de 600 millions d'euros, avec une maturité de 10 ans qui limite les pics de remboursement

d'emprunts dans les prochaines années, et le taux de 3,38 % est moindre que pour l'opération similaire effectuée l'an passé – le taux était de 3,75 %. Il se caractérise aussi par une grande diversification géographique des 47 investisseurs. Cela récompense aussi le travail de communication active effectuée au quotidien par l'Agence de la dette.

Les offres des investisseurs étaient quasi deux fois supérieures aux montants sollicités. En effet, elles se chiffraient à environ 1,150 milliard, ce qui confirme l'attractivité de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les marchés.

Grâce à cet emprunt, 40 % des besoins de financement de l'année sont déjà assurés et l'Agence de la dette continuera à surveiller les marchés financiers afin de saisir les meilleures opportunités en effectuant des emprunts de plus petite taille et de maturité plus longue pour maintenir une durée de vie moyenne de la dette aux alentours de 15 ans. Ces emprunts de plus petite taille, appelés placements privés, se font à la demande d'investisseurs et la situation actuelle nous permet d'envisager sereinement la suite du financement dans l'année.

M. Mourad Sahli (PS). – Je salue le dynamisme de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui nous vaut cette belle opportunité. Continuons comme cela!

(M. Mourad Sahli, président, reprend la présidence)

1.4 Question de M. André Antoine, intitulée «Création de bureaux décentralisés pour les fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'année dernière, vous m'avez expliqué que le nombre de télétravailleurs au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à 4 169 agents sur un total de 5 576, soit un peu plus de 63 % de télétravailleurs, pour une moyenne de 7,6 jours de télétravail sur une période de quatre semaines.

En plus de cette possibilité de télétravail, la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert et aménagé des bureaux décentralisés qui permettent, entre autres, aux agents de diminuer leur temps de trajet. Interrogé par mes soins en juin 2023, vous m'avez répondu que le projet de développement d'espaces de travail décentralisés, appelé communément «points nomades», se poursuivait.

Actuellement, 118 agents ont recours aux points nomades. Depuis quelques mois, les bureaux de Nivelles et de Namur ont vu leur capacité d'accueil augmenter respectivement de six à sept places et de six à huit places, ce qui reste peu élevé. Concernant le futur point nomade de Liège, le marché était alors en cours d'attribution, l'objectif étant une mise à disposition à la fin du mois de septembre 2023. Ces bureaux devaient offrir 14 places de travail pour les agents. Vous m'avez aussi annoncé la création de points nomades à

Mons et à Marche-en-Famenne d'ici la fin de l'année 2024. Par contre, vous n'avez pas retenu ma suggestion de collaboration avec la Région wallonne.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il de ces espaces de travail partagés? Le bureau de Liège est-il aujourd'hui opérationnel? Sinon, pour quelle raison? L'ouverture d'autres points nomades est-elle prévue? Selon quel calendrier?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Jusqu'au 26 octobre dernier, les points nomades n'étaient accessibles qu'aux agents ayant, à la fois, répondu aux appels à candidatures pour utiliser ces bureaux décentralisés et obtenu l'accord de leur hiérarchie. Toutefois, ces conditions étaient valables durant la phase pilote du projet et n'avaient pas vocation à être pérennes. Désormais, les points nomades sont accessibles à tous les membres du personnel. Leur accès est soumis au respect d'une charte d'utilisation et à l'accord de la hiérarchie du travailleur souhaitant les utiliser.

Concernant le point nomade de Liège, il a été décidé de revoir sa localisation à la suite de difficultés liées à la mise en œuvre du marché public de rénovation qui n'a, malheureusement, pas reçu d'offre. Un autre lieu a été trouvé, mais les travaux visant à le rendre opérationnel n'ont pas encore été entamés. Nous espérons pouvoir le mettre à disposition d'ici la fin de cette année.

Actuellement, il existe cinq points nomades: un à Nivelles, de 16 places; un à Namur, de 8 places; un à Dinant, de 4 places; deux à Bruxelles, de 4 et 6 places. D'ici la fin de l'année 2024, l'offre sera complétée grâce à la création de points nomades à Mons, de 8 places, à Liège, de 16 places, et à Marche-en-Famenne, de 4 places. La collaboration avec la Région wallonne n'est toujours pas à l'ordre du jour, tous les espaces n'étant pas encore mis à disposition.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la complétude de la réponse. Malgré tout, j'ai quelques regrets de ne pas voir notre Fédération mieux s'articuler avec la Région wallonne.

1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Mécanisme interfédéral de lutte contre l'antisémitisme»

1.6 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Mécanisme de coordination interfédérale de la lutte contre l'antisémitisme»

1.7 Question de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Lutte contre l'antisémitisme»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Le 22 décembre dernier, la secrétaire d'État à l'Égalité des chances, Marie-Colline Leroy, a judicieusement décidé de proposer un mécanisme interfédéral de coordination de la lutte contre l'antisémitisme. Elle a exposé aux différents gouvernements la structure et la méthode de travail retenues et une première réunion devait se tenir le 15 janvier.

Monsieur le Ministre, quelle est la méthode de travail retenue? Celle-ci vous convient-elle? L'avez-vous éventuellement complétée? Quelles missions particulières ont-elles été confiées à la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quelles ont été les conclusions de la première réunion du 15 janvier? Des groupes de travail ont-ils été constitués? Quels objectifs particuliers ont-ils été fixés? Quels travaux spécifiques à réaliser par chaque entité ont-ils été définis? Quelles priorités, collectives et spécifiques à chacun des exécutifs, ont-elles été fixées? Un calendrier de travail a-t-il été établi?

Quelles initiatives avez-vous prises dans le cadre de ce dispositif? En dehors de ce cadre spécifique, des actions complémentaires seront-elles prises par la Fédération pour lutter contre l'antisémitisme?

Mme Françoise Schepmans (MR). – Dans un contexte marqué par la recrudescence du nombre de signalements d'actes antisémites, en particulier depuis les attaques terroristes du 7 octobre dernier et le conflit qui a suivi entre Israël et le Hamas, un nouveau mécanisme de coordination interfédérale de la lutte contre l'antisémitisme a entamé ses travaux le 15 janvier dernier. Ce dispositif rassemble des représentants des différents gouvernements, des milieux associatifs juifs, des administrations publiques concernées ainsi que d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et de son pendant flamand. Son objectif est d'établir un dialogue concerté et une approche intégrée dans la lutte contre l'antisémitisme. Cette nouvelle plateforme remplace l'ancienne cellule de veille créée en 2004 dans laquelle les entités fédérées n'étaient, semble-t-il, pas directement impliquées.

Monsieur le Ministre, vous avez souligné dans un communiqué de presse conjoint avec vos homologues des autres niveaux de pouvoir qu'il était évidemment primordial que la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à cet effort global, et ce, en appui des mesures déjà déployées dans le cadre de ses compétences.

Pourriez-vous faire le point sur le lancement des travaux dudit mécanisme? Quels échanges ont-ils eu lieu à cette occasion, notamment au sujet de la mise en œuvre et du suivi régulier des politiques de lutte contre l'antisémitisme? Quelles thématiques et quels groupes de travail ont-ils été fixés? Quelles sont les échéances définies pour les premiers chantiers?

Mme Sophie Mengoni (PS). – La Journée internationale à la mémoire des victimes de la Shoah s'est tenue le 27 janvier 2024, date anniversaire de la libéra-

tion du camp d'Auschwitz-Birkenau. À cette occasion, je souhaite aborder la lutte contre l'antisémitisme, d'autant plus cruciale face à la recrudescence actuelle des discours de haine et des actes antisémites.

En novembre 2023, vous avez souligné, Monsieur le Ministre, les nombreuses initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment les projets soutenus dans le cadre du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, tel que modifié, et du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, tel que modifié.

Vous avez également mentionné l'intégration des thématiques liées à la Shoah dans les programmes d'enseignement obligatoire, dans les formations des enseignants et dans les outils fournis par la Cellule «Démocratie ou barbarie» dans le cadre de l'éducation à la philosophie et la citoyenneté et de la lutte contre l'antisémitisme.

Par ailleurs, vous nous avez informés de la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au nouveau mécanisme de coordination interfédérale de la lutte contre l'antisémitisme, dont les travaux ont débuté le 15 janvier 2024. Comment s'est déroulé le lancement de ce mécanisme? Une réunion a-t-elle déjà eu lieu? Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions de ces échanges? Quand aura lieu la prochaine rencontre?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le lancement du mécanisme de coordination interfédérale de la lutte contre l'antisémitisme a eu lieu le 15 janvier dernier en présence des ministres, des représentants de la communauté juive et de la société civile concernée par la mise en œuvre du dispositif. Ce mécanisme est le fruit d'un travail concerté entre toutes les entités du pays. Il doit assumer le rôle et les tâches de coordination nationale de la lutte contre l'antisémitisme dans toutes ces dimensions et à tous les niveaux de pouvoir. Il est constitué d'une assemblée plénière et de groupes de travail thématiques. C'est au sein de l'assemblée plénière que s'établit le plan annuel de la coordination interfédérale et que se décide la création des groupes de travail thématiques et, éventuellement, leur prolongation.

Une première réunion de l'assemblée plénière a été organisée dans la foulée du lancement du 15 janvier. Elle fut l'occasion de réunir pour la première fois tous les membres prenant part au mécanisme. Deux points étaient à l'ordre du jour: premièrement, une présentation de l'évolution des chiffres et une mise en contexte relative à la montée de l'antisémitisme en Belgique et, deuxièmement, la validation de la composition et des mandats des deux groupes de travail. Pour

votre information, la Fédération Wallonie-Bruxelles est impliquée dans ces deux groupes.

Pour ce qui est de la mise en contexte et les chiffres, sans surprise, Unia nous a fait part de la recrudescence des actes antisémites, phénomène en lien avec la situation à Gaza.

En 2024, l'un des groupes de travail se penchera sur la sécurité et la prévention. Il travaillera à une meilleure compréhension et prévention des actes antisémites, à la protection des personnes et réfléchira aux actions à mener contre de tels actes. L'autre groupe de travail est consacré à l'enseignement et à l'éducation. Il a pour objectif d'élaborer des propositions concrètes visant à sensibiliser, à informer sur la lutte contre l'antisémitisme et à la renforcer. Ce groupe travaillera notamment sur la déconstruction des préjugés et des stéréotypes liés à l'antisémitisme. Il fournira un travail d'histoire et de mémoire de l'antisémitisme.

La prochaine réunion de l'assemblée plénière est prévue le 16 septembre 2024. Entre-temps, les groupes de travail devront définir une méthode de travail.

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – L'initiative est très positive et je constate que la dynamique est bien lancée. La recrudescence des actes antisémites est inquiétante. La seule manière d'y répondre, c'est de ne pas laisser de place aux idiots. Il faut montrer que les démocrates serrent les rangs. En 2015, Christiane Taubira a rappelé qu'Émile Zola se demandait déjà ceci, en 1901: «Des jeunes gens antisémites, ça existe donc, cela? Il y a donc des cerveaux neufs, des âmes neuves, que cet imbécile poison a déjà déséquilibrés?» Près de 100 ans plus tard, peu de choses ont changé. Comme vous le dites, l'enseignement est l'un des vecteurs pour une prise de conscience. Je vous appuierai totalement dans cette démarche, Monsieur le Ministre.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Nous en reparlerons au mois de septembre 2024, Monsieur le Ministre. D'ici là, j'écouterai avec attention les recommandations d'Unia. Elles nourriront la réflexion des groupes de travail.

Mme Sophie Mengoni (PS). – C'est une belle dynamique qui est lancée. J'attendrai les recommandations et je serai particulièrement attentive aux travaux du groupe de travail consacré à l'enseignement et à l'éducation, car la lutte contre le fascisme doit débiter dès le plus jeune âge.

1.8 Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Cellules nazies de l'Athénée royal Robert Campin de Tournai»

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous vous souvenez sûrement de la visite de l'Athénée royal Robert Campin de Tournai en septembre 2023 et plus précisément de ses caves, où ont jadis été détenus plus de 6 000 otages et résistants. Ils ont laissé des traces des plus émouvantes,

car ces dernières évoquent leur lutte pour la survie. Une fois cet endroit visité, il est impossible de l'oublier. Il est important de conserver ces traces, partiellement sauvegardées grâce à des scans. Quelles mesures avez-vous prises?

Ce bâtiment court toujours le risque d'être vendu. Il est donc crucial de sauvegarder cet endroit. Les porteurs de ce projet de conservation souhaitent que la Wallonie engage une procédure de classement. Certes, ce n'est pas de votre ressort, mais, en tant que ministre chargé des Bâtiments scolaires, vous êtes le porteur du dossier. C'est pourquoi les initiateurs avaient fait la démarche à votre égard. Un contact a-t-il été établi avec la Région wallonne? Avez-vous fait tout ce qui était en votre pouvoir pour que ces mesures soient judicieusement prises, de commun accord?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La visite de ces caves, qui ont servi de geôle de transit, et la mémoire qu'elles détiennent m'ont touché. Leur préservation me semble en effet indispensable.

Je salue à cette occasion les panneaux didactiques réalisés par les élèves de l'athénée et l'œuvre monumentale de *street art* créée par des jeunes de la maison de jeunes, en collaboration avec la province. Ils ont permis de mettre en lumière l'existence des cellules nazies situées dans les caves de l'établissement, de même que les démarches entreprises pour assurer la pérennisation des inscriptions et des graffitis encore visibles sur les murs.

L'endroit a été inscrit en 2021 sur la liste du petit patrimoine populaire wallon (PPPW). Ensuite, au début de l'année passée, l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) a procédé à la photographie et à la numérisation intégrale en 3D des caves. L'opération a permis d'archiver l'ensemble des inscriptions et de les pérenniser. Cette démarche de sauvegarde a été préférée par les instances wallonnes, notamment par la ministre De Bue, qui a indiqué que le classement du bien ne répondait pas favorablement aux exigences de telles traces.

S'agissant de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et de l'athénée, j'ai attiré l'attention des responsables et des autorités de l'école. Celles-ci sont, il me semble, parfaitement conscientes de la nécessité de préserver et de valoriser ces traces du passé.

Lors de notre visite, il est apparu que le bâtiment voisin appartenant au Logis Tournaisien était autrefois également affecté à des fins scolaires. Il appartenait vraisemblablement à l'origine au même propriétaire, notamment durant la Seconde Guerre mondiale. Il a été acquis par le Logis Tournaisien il y a peu. Il dispose, entre autres, en façade, d'une plaque commémorative relative aux agissements nazis perpétrés dans ledit bâtiment cédé et aux geôles de transit du bâtiment resté dans le giron de la Fédération.

Au cours de la visite, il avait été suggéré entre accompagnants que soient approfondies les informations liées à l'histoire commune des deux bâtiments et, éventuellement, que soit investiguée par la ville de Tournai l'opportunité d'une procédure de classement liant les deux bâtiments, en fonction de l'intérêt que pourrait susciter à cet égard le bâtiment du Logis Tournaisien. J'ai récemment interrogé par écrit la ville de Tournai afin d'obtenir sa position. Enfin, j'ai également écrit à la ministre wallonne chargée du Patrimoine, Mme De Bue, concernant le lancement d'une procédure de classement relative aux caves, en collaboration avec les services de WBE chargés des bâtiments. J'attends leur réaction que j'espère positive.

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je voudrais sincèrement vous remercier pour votre réponse et pour le suivi que vous avez réservé à ce dossier. Je vous sais en effet sensible à cette cause.

Enfin, cette visite a capté l'attention. L'ambassadeur d'Allemagne en Belgique est une personne d'une grande ouverture d'esprit. Lors d'une récente rencontre avec lui, il a été très rapidement question de visiter ces caves. Il serait d'ailleurs intéressant d'organiser cette visite en votre présence. Il s'agit là, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de se démarquer sur la question mémorielle.

Je voudrais aussi vous remercier d'avoir tenu promesse. Je sais que la Région wallonne n'y était pas spécialement favorable, mais vous avez pris votre plume et avez formulé la demande. C'est un geste politique fort que je tiens à saluer. Vous avez agi de la même manière avec l'école et la ville. Je ne pouvais rien espérer ou demander de plus de votre part. Du fond du cœur, merci.

1.9 Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Transfert des bâtiments scolaires à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je reviens à nouveau sur le cahier d'observations de la Cour des comptes ainsi que sur la liste des bâtiments scolaires qui sont sous la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui doivent être transférés à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). La Cour des comptes signalait qu'une liste n'avait pas encore été établie et recommandait d'établir cette liste au plus vite.

Où en est l'établissement de cette liste? Quelle est la difficulté rencontrée pour répondre à la recommandation de la Cour des comptes? Quand cette liste sera-t-elle élaborée? Quelle charge de travail administratif l'élaboration de cette liste représente-t-elle? Votre administration dispose-t-elle des ressources humaines suffisantes? Pouvez-vous déjà nous transmettre une liste partielle?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le décret spécial du 7 février 2019 portant création

de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française prévoit que WBE succède aux droits et obligations de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne les bâtiments scolaires. La liste de ces bâtiments est à fixer par le gouvernement, et ce, sans délai associé.

Une réflexion avait été lancée sur un potentiel transfert vers WBE du solde des bâtiments scolaires qui sont encore la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou, peut-être plus opportunément, sur un transfert dudit solde vers les sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) pour que l'ensemble des bâtiments de l'enseignement organisé puisse être réuni dans les mêmes structures réformées et plus efficaces.

Cette réflexion sur les SPABS, Monsieur le Député, nous l'avons d'ailleurs entamée ensemble lorsque vous étiez encore ministre à la Région wallonne. Nous étions convaincus que le modèle des SPABS pouvait être amélioré au bénéfice des bâtiments scolaires. Ce travail de réflexion a abouti à des propositions concrètes qui ont fait et font encore l'objet d'échanges, abordant entre autres thèmes celui du devenir des bâtiments scolaires qui continueront à appartenir à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, la tâche n'est pas simple, en particulier parce qu'elle implique trois entités censées avancer sur une réforme commune et que la fin de la législature approche à grands pas. Il est dès lors probable que le temps vienne à manquer pour finaliser cette réforme, notre énergie s'étant focalisée en cette fin de législature sur les dossiers et projets cruciaux pour les bâtiments scolaires: le plan exceptionnel d'investissements dans les bâtiments scolaires, les appels à projets, ainsi que la réforme des fonds.

La liste des bâtiments concernés devra être dressée par les services responsables des infrastructures de WBE. Elle sera bien évidemment vérifiée par la Direction générale du budget et des finances (DGBF) pour garantir son adéquation avec nos actifs comptables. Une liste provisoire a déjà été dressée, mais n'a encore fait l'objet d'aucune vérification ou validation. Vous comprendrez dès lors que je ne peux pas vous la communiquer à ce stade.

Enfin, je tiens à vous dire que j'aurais préféré que cette réforme soit adoptée sous cette législature. À mon sens, le regroupement de l'ensemble du patrimoine sous une même structure, les SPABS, me semble une nécessité. Cela me semble être la meilleure solution. Il ne faut en tout cas pas de morcellement pour des raisons historiques.

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – J'entends bien votre réponse quant à la recommandation de la Cour des comptes de fournir la liste des bâtiments scolaires: vous m'expliquez pourquoi la recommandation figurera sans doute à

nouveau dans le prochain cahier d'observations de la Cour des comptes. Je ne m'en étonnerai donc pas.

Je reviens sur votre remarque sur les SPABS. J'aurais moi aussi préféré concrétiser ce travail durant cette législature et je partage entièrement votre point de vue. C'est la seule manière intelligente d'aborder le dossier et d'être efficace et réaliste. Je sais que vous n'avez pas ménagé vos efforts pour y parvenir. J'espère que vous réussirez à fournir cette liste dans les meilleurs délais. C'est dans l'intérêt général.

1.10 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Internat de la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Bruxelles situé à Strombeek-Bever»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, en mars 2023, lorsque je vous ai interrogé sur le projet de déménagement de l'internat de la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Bruxelles, situé à Strombeek-Bever, vous m'avez confirmé que le processus de relocalisation était toujours d'actualité, de préférence dans le Nord de la Région de Bruxelles-Capitale. Vous m'avez également indiqué qu'un cahier spécial des charges avait été envoyé le 31 août 2022 à deux candidats soumissionnaires retenus par la SPABS dans le cadre d'un marché public de promotion immobilière, et ce, afin de leur permettre de remettre une offre.

Compte tenu de l'importance et de la complexité du dossier, la date de dépôt des offres, initialement fixée au 31 janvier 2023, a été reportée au 30 juin 2023. Passé le 30 juin 2023, il était prévu que Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et la SPABS procèdent à l'analyse des offres reçues et à l'attribution du marché, qui devait s'opérer dans le courant du premier trimestre 2024.

Où en est ce dossier? Des offres ont-elles bien été remises? Le processus d'analyse aurait-il éventuellement été achevé? Le cas échéant, l'attribution du marché a-t-elle été réalisée ou serait-elle en passe de l'être prochainement?

Deux zones préférentielles ont été identifiées pour la future implantation, mais vous n'avez pas pu m'en dire plus en mars 2023. Qu'en est-il aujourd'hui?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – À la demande des deux soumissionnaires et compte tenu de l'importance du dossier qu'il leur a été demandé de remettre, la date de dépôt des offres a effectivement été reportée au 30 juin 2023. Conformément au cahier spécial des charges, deux étapes intermédiaires de remise de documents ont été fixées. En février 2023, les soumissionnaires devaient remettre une esquisse et participer à une séance de présentation. En mai 2023, ils devaient remettre un avant-projet succinct et participer à une autre séance de présentation.

Durant l'été 2023, les avant-projets succincts ont été analysés et comparés par le Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement et par la SPABS. Il est apparu que les dossiers n'étaient pas complets. Les soumissionnaires ont notamment éprouvé des difficultés à obtenir un préaccord de la part des pompiers et ont mis en évidence un dépassement budgétaire «non absorbable» par la trésorerie de la SPABS ou le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS).

Compte tenu de ces éléments, il a été convenu, avec la SPABS, de proposer la candidature de l'internat de Strombeek-Bever dans le cadre du premier appel à projets s'inscrivant dans le Plan d'investissement exceptionnel. La date de remise des candidatures était fixée au 20 octobre 2023 afin de financer le dépassement budgétaire et de demander aux soumissionnaires de compléter leur dossier, en y ajoutant notamment l'avis du Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU), pour le 18 mars 2024.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai un peu de mal à vous suivre. Les soumissionnaires auraient eu des difficultés avec le SIAMU, ce qui m'étonne. En effet, l'obtention de l'accord du SIAMU est un exercice relativement habituel pour des entreprises postulant à des appels d'offres pour ce type de bâtiments. Vous avez parlé de l'échéance du 18 mars 2024. Que se passera-t-il exactement à cette date?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les soumissionnaires ont jusqu'au 18 mars 2024 pour compléter leur dossier.

Mme Françoise Schepmans (MR). – D'accord. Y a-t-il toujours deux soumissionnaires?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Oui.

Mme Françoise Schepmans (MR). – D'accord. Nous attendrons donc encore quelques mois pour en savoir plus.

1.11 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Développement de l'athénée royal Victor Hugo»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Inauguré en 2019, l'Athénée royal Victor Hugo à Haren est un établissement de l'enseignement secondaire à pédagogie active situé à la frontière entre la Région bruxelloise et la Région flamande. Lorsque nous avons visité l'athénée en début de législature dans le cadre du chantier général des bâtiments scolaires, il nous a été signifié que cette école fe-

rait l'objet d'un phasage de ses aménagements, et ce, selon les besoins liés à son occupation. Ainsi, trois classes ont été prévues pour son ouverture. Ensuite se sont ajoutés de nouveaux locaux. Pour la rentrée scolaire 2023-2024, il a ainsi été annoncé, entre autres, des travaux au second étage de l'implantation afin de permettre la création de dix classes supplémentaires et de deux laboratoires et ateliers polytechniques.

L'objectif que vous avez annoncé est que cet athénée soit doté, à terme, d'une capacité d'accueil de 24 classes, à savoir quatre classes de chaque année, de la première à la sixième année de l'enseignement secondaire, soit environ 600 élèves.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous faire part d'un bilan à propos de ce dossier qui fêtera ses cinq ans à la rentrée de l'année scolaire 2024-2025? Les objectifs globaux seront-ils atteints? Quels sont les travaux d'aménagement qui devraient éventuellement être encore réalisés dans cet établissement?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, les premières classes de l'établissement ont ouvert au mois de septembre 2019.

Le projet prévoyait ensuite de réaliser le reste des aménagements par phases selon les besoins liés à l'occupation et à l'augmentation de la population scolaire de l'école, ce qui a été fait.

Pour la rentrée 2019, les travaux se sont limités à l'aménagement des surfaces nécessaires au rez-de-chaussée, ce qui était suffisant pour assurer deux années de fonctionnement.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les travaux de réaménagement du premier étage, du sous-sol et des abords devant permettre l'aménagement du réfectoire et de la salle de gymnastique, ainsi que l'ouverture de dix classes et deux laboratoires supplémentaires, ont pu être terminés.

Pour la rentrée 2023 – ainsi que je vous l'annonçais au mois de juin 2021 –, les travaux de réaménagement du deuxième étage devant permettre l'ouverture de dix nouvelles classes, d'un laboratoire et d'un atelier polytechnique ont pu être finalisés. Et la réception provisoire a été accordée à l'entreprise en charge de ces travaux, en date du 11 octobre 2023.

L'Athénée royal Victor Hugo possède donc aujourd'hui une capacité d'accueil totale de 24 classes et est en mesure d'accueillir les 600 élèves annoncés.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, vous n'avez pas tout à fait répondu à mes questions. J'entends que vous avez fait part des éléments de bilan. Estimez-vous que les objectifs globaux ont été atteints? Quels travaux

d'aménagement devraient-ils être encore réalisés pour cet établissement? Ou bien n'y aurait-il plus de travaux nécessaires et le dossier serait-il clos?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je suis désolé de ne pas avoir répondu à votre attente. Je n'ai pas d'autres éléments à ajouter aujourd'hui.

1.12 Question de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Fournisseurs alimentaires pour les écoles du pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Les différentes écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) se font livrer par la société Solucious, qui n'est autre que l'entreprise de restauration du Colruyt Group. Or, si le Colruyt Group génère un certain nombre d'emplois dans nos régions, ce n'est ni une entreprise wallonne ni une entreprise bruxelloise. Monsieur le Ministre, n'y voyez aucune animosité de ma part à l'égard du Colruyt Group, mais ce choix ne s'inscrit pas dans la ligne que nous préconisons auprès des jeunes et qui vise à promouvoir l'économie locale et le respect de l'environnement.

Quel est le processus de sélection des fournisseurs du réseau WBE? Je suppose que la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé un marché public à cet effet. Quels en étaient les critères spécifiques?

Quels avantages présente le choix de Solucious? La société proposait-elle de s'approvisionner localement ou n'est-ce pas du tout le cas? Si ce n'est pas le cas, est-il envisageable de créer des opportunités pour les entreprises de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin qu'elles puissent accéder à ce volumineux marché, sans pour autant les privilégier et dans le respect des règles strictes d'un marché public?

Existe-t-il des mécanismes de soutien spécifiques ou des incitations aux écoles afin de valoriser la participation d'entreprises locales respectueuses des critères environnementaux évoqués plus haut? Comment WBE évalue-t-il l'impact social et économique des choix effectués?

Les services fournis par Solucious respectent-ils les normes élémentaires de qualité? Quels sont ces critères? Leur examen permettrait peut-être de se tourner vers une autre solution. Si oui, laquelle?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je vous remercie de votre intérêt pour le choix des fournisseurs alimentaires des écoles de WBE. La qualité des repas des élèves me tient à cœur. J'ai eu l'occasion d'aborder ce sujet lors de la discussion du décret du 19 octobre 2023 relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires

d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Le Parlement a adopté un décret spécial qui a délégué à WBE l'exercice de la compétence du pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française. Ce pouvoir organisateur dispose d'une autonomie de gestion. Si les écoles de WBE sont bien des services administratifs internes à l'organisme public autonome qu'est WBE, elles disposent d'une autonomie budgétaire en tant que services éducatifs à comptabilité autonome (SECA). Dans ce cadre, moyennant les règles fixées par les services centraux de WBE, elles peuvent passer elles-mêmes des marchés publics.

Au-delà de ces quelques éléments et préalables, WBE m'a confirmé travailler en étroite collaboration avec les cellules responsables de ces domaines au sein de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en vue de soutenir au mieux ces établissements dans la transition vers une alimentation durable, ce qui inclut les démarches de relocalisation des achats alimentaires. Toutefois, ce type d'initiative s'inscrit difficilement dans le cadre concurrentiel fixé par la législation sur les marchés publics et demande de nombreux efforts et aménagements pour y parvenir tout en respectant la législation. Favoriser une alimentation durable ne peut trouver une réponse uniquement à travers les efforts consentis par les établissements scolaires. Chacune de nos institutions, en fonction de ses compétences propres, se doit de soutenir les efforts réalisés par les acteurs de terrain. À cet égard, il est utile de souligner les difficultés que les producteurs locaux peuvent rencontrer dans les démarches visant à répondre aux marchés publics. La complexité est telle que beaucoup préfèrent renoncer – malheureusement, serais-je tenté de dire.

Il convient de souligner qu'au vu de la répartition géographique des établissements, il n'y a pas un fournisseur unique et centralisé pour tous les établissements de WBE. Je vous confirme donc que Solucious n'est pas le fournisseur des établissements d'enseignement organisés par WBE. Il me revient par ailleurs que cette société est bien le fournisseur d'établissements dépendant d'autres pouvoirs organisateurs que WBE. À titre d'exemple, elle fournirait notamment les écoles de la province de Hainaut pour les produits alimentaires secs. Cela met en évidence que ces questions ne sont pas propres au pouvoir organisateur qu'est WBE, lequel, conformément aux dispositions de son contrat de gestion à ce sujet, développe activement des initiatives en vue de diversifier, relocaliser et garantir la qualité des produits proposés dans ses cantines.

M. Jean-Luc Crucke (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse tout en nuances. Je n'ignore évidemment ni l'autonomie de WBE ni l'autonomie budgétaire des écoles et des athénées. La vraie difficulté réside dans le fait que le cadre actuel de la transition alimentaire et durable est extrêmement complexe à appliquer sur le terrain. Si je me suis permis de poser

la question, c'est parce que des enseignants et des directions d'école se la posent aussi. Ils ont étudié cette possibilité pour finalement arriver à la conclusion que c'était difficilement faisable dans le cadre actuel et sur la base des prix référencés. Il n'y a rien à faire: si vous voulez une nourriture de qualité, il faut y mettre le prix. Et là, les grands groupes auront toujours la main.

Ce débat est finalement très en phase avec ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui dans la révolte, qui n'est pas conjoncturelle, mais bien structurelle, du monde agricole. Nous pourrions servir d'exemple. Nous pourrions commencer par un exemple chez les plus jeunes. Nous n'y arrivons cependant pas, car les règles du marché public contreviennent parfois à une intelligence et à une volonté de terrain. Il faudrait peut-être qu'un jour nous revoyions l'ensemble. Ce n'est sûrement pas facile. Cependant, si nous n'arrivons pas à mettre des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics, notamment dans les domaines de ce type, je crains que nous soyons encore fort dépendants de grands groupes, au détriment de l'agriculture plus locale.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h40.*